

Lille le 01 septembre 2017

A l'attention des Enseignants en formation initiale

Objet : Remboursement des frais de déplacement des enseignants de la formation initiale (visites de stage ou hors visites de stages).

Vous trouverez ci-joint l'état de frais de déplacement relatif aux visites des stagiaires en entreprise. Vous voudrez bien prendre connaissance des modalités décrites ci-dessous.

## I – Vos déplacements vous seront remboursés sur les bases suivantes :

#### Etablissement d'un état de frais de déplacement

Il comportera les dates et lieux précis de vos déplacements.

#### > Frais pris en compte

Seuls seront pris en compte les déplacements au sein de l'Académie de Lille (sauf autorisations spécifiques préalables au déplacement) hors Communauté Urbaine de Lille et hors de la résidence familiale. La base de remboursement sera le tarif S.N.C.F 2ème classe.

#### > Pièces à fournir

Lors de la 1ère demande de remboursement (ou en cas de changement de véhicule ou de compte bancaire), vous fournirez une photocopie de la carte grise du véhicule utilisé, de la carte verte d'assurance et un RIB.

Pour des raisons évidentes de gestion, il vous est demandé d'optimiser l'organisation de vos visites par zones géographiques.

Aucun frais de repas ne sera remboursé.

#### > Calendrier des remboursements

Une mise en paiement sera faite pour le 15 Avril puis une seconde pour le 15 Juillet et la dernière de l'année civile est effectuée pour Décembre.

#### II - Afin de faire établir vos droits à remboursement, il convient de :

- > Retirer le dossier de remboursement auprès de mon secrétariat.
- Le restituer complété, accompagné des pièces justificatives et revêtu de mon visa au bureau des élèves (Intendance) aux dates suivantes :
  - Pour le paiement du 15/04 : <u>au plus tard</u> pour le 20 mars
  - Pour le paiement du 15/07 : au plus tard pour le 20 juin
  - Pour le paiement de décembre : au plus tard le 30 novembre

Tout dossier déposé après la date limite sera traité pour la période de paiement suivante.

Le Proviseur,



Objet : visite des étudiants en stage

# ORDRE DE MISSION PERMANENT

# **ANNEE SCOLAIRE:**

NOM:							
PRENOM:							
GRADE:							
Adresse personnelle :							
Si utilisation du véhicule personnel, n° immatriculation :							
	Lille, le						
	Le Proviseur						
	T. DESPLANCKE						

## Documents à fournir :

- Ordre de mission permanent signé (ci-dessus)
- Autorisation utilisation véhicule personnel signée (au verso)
- Copie de la carte grise
- Copie de l'assurance
- RIB

# ÉTAT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT TEMPORAIRE

Nom:	Prénom :		
Fonctions :	Grade :	☐ Fonctionnaire	☐ Contractuel
Résidence administrative : LYCÉE	E GASTON BERGER		
Résidence personnelle :		Ville :	
Autorisation de déplacement : 🚨	Ordre de mission permanent	☐ Ordre de mission	
Moyen de transport : 🔲 Véhicule	e personnel	s en commun	
En cas d'utilisation du véhicule pers	<u>sonnel</u>		
Marque :	Puissance fiscale :	N° Immatriculation :	
Date de l'autorisation :			

MOTIF DES DÉPLACEMENTS	ITINÉ	ITINÉRAIRE		HORAI	RES		DIVERS				
	Communes de départ et de retour	Commune lieu de la mission	Départ		Retour		Total des	Autres	Repas		
			Date	Heure	Date	Heure	km parcourus	frais	Rest admin	Autre	
							<u> </u>				

MOTIF DES DÉPLACEMENTS	ITINÉRAIRE			HORA	AIRES		DIVERS			
		Commune	Dép	part	Retour		Total des	Autres	Re	pas
	de départ et de retour	lieu de la mission	Date	Heure	Date	Heure	km parcourus	frais	Rest admin	Autre
									dumm	
										1
						1				
	;									
Je soussigné(e), auteur	du présent éta	t, certifie l	'exactitu	de des r	enseigne	ments p	ortés sur	le présent	docum	ent et
demande le règlement d	des frais à mon p	orofit.								
Règlement à effectuer s	sur le compte n°	IBAN					E	3IC		
Fait à Lille, le			Signat	ure de l'i	ntáraccá	(e)				
			3							
<b>Véhicules personnels</b> Ordre de mission, autor						nandat n	• •			
Nombre de km parcouru	us depuis le 1 <sup>er</sup> ja	invier (hors		e sur le pré	sent état)			<u></u>		
Jusqu'à 2 000 km :			Kmà			E SECTION OF	Marie Control Control Control			
De 2 000 à 10 000 km :		Km à =								
Péages :			Parking	<u> Paravisanas</u>						
Indemnités journalières						6 4 8 6 6 6 6 6 6 7				
1- Repas	<u> — 100 kg., utanu 1960 (18</u>	Indemnités de repas à						=	COMPT. TO STORY	€
2- Repas		Indemnités de repas à						= 		. €
3- Nuitées province		Indemnités de nuitées à								€
4- Nuitées paris	**************************************	In	idemnité	s de nuiti	ėes a	E 1252/2007/6608		= 		€
5- <u>Total général</u> (Fr	ais de transport + in	demnités jou	rnalières)							€
Vérifié et reconnu exact										
Toma de recomma exact,	, arrese ie presei	otat u iu		·•·						***
Fait à Lille, le										
			Thierry	/ DESPLA	NCKE					